

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents : Mrs. LEVASSEUR Thierry, LERAILLE Xavier, CACLARD Guy, DOURNEL Laurent, PECQUET Mathieu, BERANGER Bruno.

Mmes MOITTIE Odile, DAMAY Delphine, THELLIER Clémence, TARAB Nathalie.

Était absent excusé : Mr. RIMBERT Alain donne pouvoir à Mr. Thierry LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme. MOITTIE Odile.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de rajouter une délibération supplémentaire concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques. Le Conseil Municipal approuve le rajout de cette délibération supplémentaire.

Adoption du compte rendu de la séance du 12 Février 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 Février 2021 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques, suite à la deuxième effraction subite sur celle-ci :

Le premier devis de l'entreprise LEVEQUE, d'un montant total de 8 400 € HT soit 10 080 € TTC ;

Le second devis de l'entreprise DE BAETS, d'un montant total de 12 493 € HT soit 14 991,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le premier devis de l'entreprise LEVEQUE.

Délibération pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion de 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur BERANGER, doyen d'âge ayant énoncé le compte administratif et les conseillers municipaux ayant tous eu les documents relatifs au compte administratif 2020 approuvent à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de l'exercice 2020

<i>DEPENSES : Mandats émis :</i>	<i>277 078,08 €</i>
<i>RECETTES : Titres émis :</i>	<i>436 265,23 €</i>
<i>Section Fonctionnement pour 2020 = excédent de</i>	<i>159 187,15 €</i>
<i>Report de l'exercice 2019 : = excédent de</i>	<i>1 043 216,34 €</i>

Résultat section Fonctionnement : = excédent de : 1 202 403,49 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Réalisation de l'exercice 2020:

DEPENSES : Mandats émis 346 644,78 €

RECETTES : Titres émis : 496 660,09 €

Section d'Investissement pour 2020 = Excédent de 150 015,31 €

Report de l'exercice 2019 = déficit de 88 950,97 €

Résultat section d'Investissement := excédent de 61 064,34 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 92 472,79 €

Reste à réaliser en recettes d'investissement : 27 750 €

RESULTAT DE CLOTURE = EXCEDENT TOTAL DE 1 263 467,83 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2020 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur BERANGER, doyen d'âge,

Après avoir tous eu un exemplaire de l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de clôture 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente :

Un Excédent de Fonctionnement de : **1 202 403,49 €**

Un Excédent d'Investissement de : **61 064,34 €**

Un Excédent de Clôture de : **1 263 467,83 €**

DECIDE à l'unanimité :

D'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :

61 064,34 € au 001 (résultat d'Investissement reporté).

1 198 745,04 € au 002 (résultat de Fonctionnement reporté).

3 658,45 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur BERANGER, doyen d'âge fait lecture du compte de gestion 2020 envoyé par Monsieur le Trésorier.

Le Conseil Municipal après avoir eu les documents relatifs au compte de gestion constate que les données sont identiques au compte de résultats précédemment présenté.

Le Conseil, Municipal approuve à l'unanimité vu les documents présentés, le Compte Administratif et le compte de Gestion pour l'année 2020.

Délibération pour le vote des taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter et de maintenir les taux et vote les taxes comme suit :

	Base imposition	Taux votes en %	Produit correspondant
Foncier bâti	311 900 €	40,97	127 785 €
Foncier non bâti	103 800 €	27,00	28 026 €
CFE (compensation foncière entreprise)	160 600 €	14,06	22 580 €
TOTAL			178 391 €

Délibération pour le vote du budget Primitif 2021

Monsieur le Maire expose le budget comme suit : (les Conseillers Municipaux ont tous eu les documents relatifs au BP 2021).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 541 963,04 €

Recettes : 1 541 963,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses : 264 761,24 €

Recettes : 264 761,24 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présentation du Budget Primitif 2021 faite par Monsieur le Maire.

Délibération pour l'attribution des subventions 2021

Société de Chasse de LIHUS :

Monsieur LEVASSEUR et Monsieur PECQUET ne prennent pas part au vote car ils sont adhérents de l'association.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 200,00€ au titre de l'année 2021.

Maison Familiale rurale Conty :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100,00€ pour l'année 2021.

Association Accueil Rencontres Culturelles Grandvilliers :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100,00€ pour l'année 2021.

Délibération pour la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier envoyé par Monsieur PECQUET Mathieu demandant de lui vendre de l'herbe venant d'une parcelle appartenant à

la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu.

Délibération concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ;
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

-APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Délibération concernant l'achat d'illuminations de Noël

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de l'entreprise DECOLUM.

Le premier devis d'un montant total de 1 471,30€ HT soit 1 765,56€ TTC ;

Le second devis d'un montant total de 1 751,70€ HT soit 2 102,04€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le premier devis de 1 765,56€ TTC.

Délibération concernant l'achat d'un journal électronique d'information

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de l'entreprise Élan Cité.

Le premier devis pour l'achat d'un journal électronique d'information évocity, d'un montant total de 3 499 € HT soit 3 999 € TTC ;

Le second devis pour l'achat d'un feu clignotant intelligent évoflash, d'un montant total de 599 € HT soit 790 € TTC.

Le Conseil Municipal décide :

-A 9 Voix Pour et 2 Voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat d'un journal électronique d'information évocity ;

-A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat d'un feu clignotant intelligent évoflash.

Délibération concernant la réhabilitation du bâtiment de corps de garde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de corps de garde, situé rue Godard à LIHUS.

Après s'être renseigné auprès de la DDT, étant donné que ce bâtiment sera classé ERP (Établissement recevant du Public) en cas de réhabilitation, nous devons obligatoirement faire appel à un architecte pour l'étude et la conception de ce dossier.

Monsieur le Maire a donc pris rendez-vous avec Monsieur Stéphane DAVID, architecte, et lancé également une consultation d'entreprise répartie comme suit :

-Charpente / Couverture : ENT BORDEZ pour un montant total de 6 725,96 € HT soit 8 071,15 € TTC ;

-Plâtrerie / isolation et Électricité : CLEM ELEC pour un montant total de 7 779,77 € HT soit 9 335,72 € TTC ;

-Maçonneries : LES COUVREURS DE MOLLIENS ET MACONNERIE FRAMBOURT, pour un montant total de 11 640,10 € HT soit 13 968,12 € TTC ;

-Menuiseries : BATI CONCEPT PVC/ALU, pour un montant total de 4 394,78 € HT soit 5 273,74 € TTC.

En plus de ces travaux décrits ci-dessus, il faudra également prévoir les frais d'ouverture de compteur ENEDIS ainsi que les frais d'architecte et du Bureau de Contrôle.

Le Conseil Municipal, ouï de cet exposé, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, de poursuivre ces démarches pour réhabiliter le corps de garde, les fonds ayant été prévus au budget primitif 2021.

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Numéro	Objet de la Délibération
7	Délibération concernant l'achat de portes métalliques pour les bâtiments techniques
8	Délibération pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion de 2020
9	Délibération pour le vote des taxes
10	Délibération pour le vote du budget Primitif 2021
11	Délibération pour l'attribution des subventions 2021
12	Délibération pour la vente d'herbe à Monsieur PECQUET Mathieu
13	Délibération concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60
14	Délibération concernant l'achat d'illuminations de Noël
15	Délibération concernant l'achat d'un journal électronique d'information
16	Délibération concernant la réhabilitation d'un corps de garde